AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-6-72 409748

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

ABONNEMENT ANNUEL 25,00 F

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la D. D. A.

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, Rue Pélissier,

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 *63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX*

Supplément n° 1 au Bulletin n° 141 de JUIN 1972.-

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE.- (Pommiers et Poiriers)

Les premières éclosions de chenilles ont été observées le 7 Juin. Ces éclosions vont devenir plus nombreuses et des attaques non négligeables pourront se produire prochainement.

Il est conseillé d'effectuer un traitement à la fin de la semaine du 19 au 25 Juin.

Si nécessaire, intervenir en même temps contre les Acariens, (dans certains vergers les pontes sont nombreuses), l'Oïdium (les attaques sont parfois importantes), la Tavelure (dans les vergers où les infections primaires n'ont pu être évitées).

ANTHRACNOSE ET BACTERIOSE DU NOYER.-

Les conditions climatiques étant favorables à de nouvelles contaminations, un traitement cuprique doit être effectué dès que possible.

VIGNE

MILDIOU.-

En raison des conditions climatiques actuelles, les pluies qui se produiront à partir du 21 Juin seront d'autant plus dangereuses que les vignes parviendront, alors, à un stade d'extrême sensibilité.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un traitement soigné au début de la semaine du 19 au 25 Juin (ce traitement devra être terminé avant le 21 Juin).

Le concours ouvert pour le dépistage des taches de Mildiou sera clos le 22 Juin.

OÏDIUM.-

Dans les vignes sensibles à cette maladie, à la bouillie utilisée contre le Mildiou, ajouter un produit pour traiter contre l'Oïdium.

TRAITEMENT APRES UNE CHUTE DE GRELE

En cas de dégâts causés par la grêle, il est conseillé d'effectuer sur Vigne et Arbres fruitiers, un traitement fongicide afin de désinfecter les plaies et d'en favoriser la cicatrisation.

Ce traitement doit être effectué dans les meilleurs délais après la chute de grêle (dans les 48 heures, au plus).

Clermont-Ferrand, le 16 Juin 1972.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
P. DENIZET.

P 312

Imprimerie de la Station "AUVERGNE & LIMOUSIN"
Directeur-Gérant : L. BOUYX
Tirage n° 835 du 16 Juin 1972 - ABONNEMENT 1972 - Expédition n° 14.
Dernière note parue : Bulletin n° 141, le 30 Mai.